



Société anonyme au capital de 4 852 706 Euros
Siège social : 25-27 rue de la Clef
75005 PARIS

RCS PARIS B 341 267 573

RAPPORT DE GESTION

COMPTES 2008

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 25 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société et de ses filiales au cours de l'exercice 2008 et soumettre les comptes, ainsi que l'affectation du résultat, à votre approbation.

A. Informations sur l'activité de la société, de ses filiales et sociétés contrôlées

A.1. Situation du groupe durant l'exercice écoulé

A.1.1 Faits marquants

Janvier 2008 : Réalisation de la transmission universelle de patrimoine de Fontarôme à Adrian Industries, à l'issue du délai d'opposition des créanciers de Fontarôme, le nouveau pôle prenant le nom d'Orgarôme.

Juin 2008 : Acquisition par le groupe Orgasynth de la société française Agipal, spécialisée dans les huiles essentielles et les matières premières aromatiques depuis 1962. Agipal a généré en 2007 un chiffre d'affaires de 2,6 M€. La société n'avait pas d'endettement bancaire. Orgasynth a autofinancé le montant de cette acquisition, qui s'est élevé à 1 100 K€. Précédemment installée à Maisons-Laffitte, la société Agipal a rejoint en juillet le site d'Orgarôme, à Saint-Ouen l'Aumône. Outre son savoir-faire et de ses compétences reconnues sur les marchés de la parfumerie, de la cosmétique et de l'alimentaire, l'acquisition d'Agipal vient compléter le portefeuille produits d'Orgasynth par l'apport d'huiles essentielles, de complexes d'huiles essentielles 100% pures et naturelles mais également d'huiles végétales, d'eaux forales et de spécialités inexistantes au sein d'Orgasynth.

Juin 2008 : cession par Orgasynth SA de ses participations de 25% dans la SA Color et de 51% dans la SCI Color Immobilier pour un montant de 290 K€

Juillet 2008 : centralisation de la force de vente au niveau de la holding Orgasynth

Septembre 2008 : le Groupe Orgasynth a réuni sous une seule entité ses filiales Orgarôme et Agipal, constituant le pôle arômes et huiles essentielles du groupe. Cette opération a consisté en une transmission universelle du patrimoine de la société Agipal au profit de la société Orgarôme du fait de la détention de 100 % du capital social à l'issue du délai d'opposition des créanciers d'Agipal

A.1.2 Activité et résultats chiffrés consolidés

| En K€ | 2008 | 2007 retraité ¹ | 2007 réel |
|---|--------|-------------------------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 29 444 | 31 276 | 67 329 |
| Résultat opérationnel | -3 463 | -1 055 | 490 |
| Coût de l'endettement financier | -1 694 | 105 | -104 |
| Résultat de la période | -5 240 | -1 385 | 20 043 ² |
| Résultat p.d.g | -5 087 | -1 297 | 20 131 |
| | | | |
| Capitaux propres | 45 943 | 51 771 | 50 771 |
| Passifs financiers non courants / capitaux propres | 0,06 | 0,08 | 0,14 |
| | | | |
| Effectif moyen | 166 | 163 | 163 |

A.1.2.1 Activité et résultats consolidés

Afin de faciliter la lecture des comptes et la comparabilité des chiffres, les résultats 2008 seront comparés aux résultats 2007 retraités des sociétés vendues en 2007 et de celles déconsolidées en 2008.

Le groupe a réalisé en 2008, un chiffre d'affaires global consolidé de 29 444 K€ contre 31 276K€ en 2007.

L'export total a représenté 60% des ventes contre 64% en 2007.

L'exercice 2008 a connu un certain nombre de variations de périmètre :

- Des sociétés sont sorties du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2008 pour les motifs suivants :
 - SA Color et SCI Color Immobilier : les titres ont été cédés en juin 2008
 - Floroussine et Fontarome Suisse : filiales non significatives
 - Orgachim : cette société a été placée en liquidation en avril 2007

¹ Retraité des sociétés vendues en 2007 et de celles déconsolidées en 2008

² Ce résultat intègre le produit de la cession des divisions Chimie Fine et Colorants vendues en juillet 2007

- VF Aromatique, Adrian GMBH et Chirosep : sociétés en liquidation sur lesquelles le groupe Orgasynth n'exerce plus d'influence notable, ni de contrôle. Ces sociétés n'ayant déjà plus d'activité en 2007, il n'est pas constaté de conséquence sur la comparabilité du compte de résultat entre les exercices 2007 et 2008.
- La réalisation de la transmission universelle de patrimoine de Fontarôme à Adrian Industries a donné un nouveau pôle prenant le nom d'Orgarôme.
- La société Agipal est entrée en juin 2008 dans le périmètre et une transmission universelle de patrimoine a été réalisée au 01 octobre 2008 avec Orgarôme.

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

| En M€ | Arômes et parfums | | | | Total |
|-------------|--------------------|--------------|---------------|-----------|---------------|
| | Matières premières | Arômes | Parfums | divers | |
| | | | | | 29 444 |
| 2008 | 10 136 | 6 982 | 12 305 | 21 | |
| 2007 | 11 117 | 6 657 | 13 264 | 238 | 31 276 |

Après un montant de charges externes qui s'élève à 6 989 K€ contre 8 728 K€ en 2007, de frais de personnel de 7 439 K€ contre 8 096 K€ en 2007 et de dotation aux amortissements de 3 123 K€ contre 525 K€ en 2007, le résultat opérationnel du groupe est négatif de 3 463 K€ contre une perte de 1 055 K€ en 2007.

Après déduction du coût de l'endettement financier qui s'est élevé à 1 694 K€ (contre un produit de 105 K€ en 2007) et compte tenu d'une charge d'impôt de 83 K€ (contre une charge de 435 K€ en 2007), le déficit net part du groupe s'élève à 5 087 K€ contre un déficit de 1 297 K€ en 2007.

Il convient cependant de signaler que le déficit opérationnel de 3 463 K€ tient compte :

- de 2 546 K€ de dépréciation des survaleurs constatés en 2008 compte tenu du manque de visibilité actuel dû à la situation économique mondiale
- de 545 K€ de provisions relatives à la garantie de passif liée à la vente en 2007 des divisions Chimie Fine et Colorants.

D'autre part, les charges financières de l'exercice qui s'élèvent à 3 268 K€ comprennent :

- une provision sur le portefeuille d'actions de 1 110 K€
- une provision de 658 K€ sur le compte courant de la société Beten avec laquelle la société Orgasynth est associée dans Eastaroma
- une provision de 746 K€ sur le compte courant d'Orgachim, société en liquidation et déconsolidée en 2008.

En 2008, les investissements se sont élevés à 391 K€ contre 421 K€ en 2007 et ont été principalement consacrés à l'amélioration de l'outil de travail, des conditions de sécurité du personnel et à l'environnement.

A.1.2.2 Situation d'endettement

Synthèse (en M€)

| Nature | 31/12/2008 | 31/12/2007 retraité | 31/12/2007 |
|--|----------------|------------------------|----------------|
| Passif financier non courants | 2 756 | 3 907 | 7 336 |
| Passif financier courants | 744 | 830 | 830 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 20 971 | 30 656 | 30 738 |
| Endettement net total | -17 471 | -25 919 | -22 572 |
| Capitaux propres | 45 943 | 51 771 | 50 771 |
| Chiffre d'affaires | 29 444 | 31 276 | 67 329 |
| Résultat | -5 087 | -1 297 | 20 131 |
| Ratio d'endettement net sur : | | | |
| Capitaux propres | | - | - |
| Chiffre d'affaires | | - | - |
| Résultat | - | - | - |

A la date du 31/12/2008, la trésorerie globale du groupe représente 21 M€.

Sur ce montant, 17 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

Le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 5M€

Covenants

Néant

A.2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans le contexte d'une conjoncture économique mondiale vacillante, il est difficile d'évaluer l'impact de la crise financière actuelle sur l'économie du secteur des arômes et parfums.

Par contre, la structure financière actuelle du groupe lui permet d'envisager l'acquisition d'activités complémentaires sur les marchés des arômes et parfums. C'est dans cet objectif que le groupe étudie à la date plusieurs opportunités de croissance sur le secteur des Arômes et Parfums.

A.3. Evénements post-clôture

La société Orgasynth SA fait l'objet d'un contrôle fiscal déclenché en mars 2009.

A.4. Activités en matière de recherche et de développement

Les axes de réflexion du groupe Orgasynth ont été conformément à la tendance structurelle du secteur des Arômes et Parfums orientée vers le travail des matières premières. En effet, l'accentuation des contraintes réglementaires génère de nouveaux sujets de développement autour de la naturalité des matières premières, de leurs fonctionnalités, de leur contenu en molécules « gênantes » voire interdites.

Les démarches des structures de formulation d'Arômes et Parfums se sont appuyées sur les compétences en matières premières d'Orgarôme.

Le champ de leur création s'est élargi par le développement de nouvelles essences et extraits provenant des usines de production du groupe des Comores et d'Ukraine ou des ateliers de développement de Saint Ouen l'Aumône.

L'élargissement de la gamme d'**huiles essentielles** certifiées Biologiques a également contribué à offrir de nouvelles possibilités aux parfumeurs et aromaticiens du groupe.

Grâce à la certification ECOCERT obtenue par Orgarôme durant l'été 2007 et qui couvre le négoce, le dépotage et le mélange d'huiles essentielles certifiées, Orgasynth peut désormais réaliser des compositions d'huiles essentielles Biologiques.

Le groupe Orgasynth est présent à l'origine dans plusieurs zones de production d'huiles essentielles et de matières aromatiques naturelles comme la Provence, l'Océan indien ou l'Europe de l'Est.

Dans chacune de ces zones de production, Orgarôme soutient le développement de productions agricoles certifiées biologiques. Cette certification permet à l'activité commerciale d'Orgarôme de prendre sa pleine mesure en ce début de l'année 2008 avec la commercialisation des huiles essentielles bio d'Ylang Ylang, de Neroli, de basilic Comores ainsi que de Lavande France et Lavandins (grosso et super). Ce cœur de gamme bio s'étendra ensuite rapidement à d'autres essences bio produites par le groupe ainsi qu'à des essences bio provenant d'autres zones et complétant harmonieusement la gamme pour satisfaire les besoins de la clientèle.

Dans le secteur des **arômes alimentaires**, Orgarôme s'est recentrée sur son savoir faire et a simplifié et modernisé ses gammes.

La société s'est concentrée sur des développements plus ciblés d'arômes salés et sucrés.

La tendance du secteur alimentaire s'orientant de plus en plus vers les produits naturels et sans sel, l'équipe de développement s'est attachée à sélectionner les matières premières répondant à cette demande de la clientèle pour créer de nouveaux arômes.

De nouvelles formules ont été mise au point et la gamme s'est enrichie de fruits exotiques, de notes viande et de notes fromages permettant désormais à Orgarôme d'approcher et de fournir des nouveaux marchés qui lui échappaient dans le passé.

Grâce à la certification ECOCERT obtenue en octobre 2007, la société s'engage aussi à respecter les règles communautaires (règlement CEE n° 2092/91) et françaises concernant le mode de production biologique.

Une nouvelle gamme de complexes aromatiques élaborée par le service développement a été immédiatement présentée en clientèle pour tenter de capter l'intérêt grandissant des clients dans ce domaine.

Dans le secteur des **compositions parfumées**, durant l'année 2008, Floressence aura confirmé ses développements dans 2 axes majeurs, à savoir :

- Renforcement des créations pour eaux de toilette
- Renforcement dans les secteurs cosmétiques par le développement de nouvelles références allergènes FREE ou LIGHT avec de bons résultats de pénétration sur les différents marchés.

A cet égard, des gammes BIO – ECOLABELS s'appuyant sur les compétences en matières premières du groupe sont en développement et apporteront de bonnes opportunités.

A.5. L'activité et les résultats de l'ensemble de la société, des filiales de la société, et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.

| En K€ | Floressence | Orgarôme | Adrian Essential Oils | Adrian America Inc |
|---|-------------|----------|-----------------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires non consolidé | 11 980 | 11 870 | 3 545 | 1 566 |
| Résultat net | 143 | 127 | -71 | 253 |
| Effectif | 62 | 46 | 5 | 3 |

A.5.1 Compositions parfumées : Floressence SAS et ses filiales

La société Floressence est spécialisée dans la création et la fabrication de compositions parfumées.

Floressence a réalisé, en 2008, un chiffre d'affaires de 11 980 K€ contre 13 119 K€ en 2007 soit une baisse de 8,7%.

L'accent a été porté en 2008, et sera poursuivi dans le futur, sur les secteurs industriels de la parfumerie fine, des cosmétiques, des shampoings et gels douche.

Les marchés à l'export, qui ont pâti d'une baisse importante d'activité sur le Moyen Orient, ont vu leurs ventes baisser de 9 441 K€ en 2007 (72% du chiffre d'affaires) à 8 269 K€ en 2008 (69% du chiffre d'affaires).

La marge brute de la société s'élève à 7 159 K€ soit 59,8% du chiffre d'affaires contre 58,8% en 2007.

La valeur ajoutée s'établit à 3 802 K€ contre 4 034 K€ en 2007 dégageant un excédent brut d'exploitation de 222 K€ contre 508 K€ en 2007.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 277 K€ contre 256 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde en définitive par un bénéfice net de 143 K€ contre 419 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif au 31 décembre 2008 s'élevait à 62 salariés dont 14 cadres, 17 techniciens et agents de maîtrise et 31 employés et ouvriers.

Filiales

Floressence Shanghai Co Ltd, détenue à 100%, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 449 K€ contre 342 K€ en 2007 et un bénéfice net de 109 K€ contre 41 K€ lors de l'exercice précédent.

A.5.2 Matières premières et Arômes

A.5.2.1 Orgarôme SAS

Orgarôme, anciennement Adrian Industries, a intégré dans son activité les fonds de commerce Arômes de Fontarôme le 1^{er} février 2008 et Matières premières d'Agipal le 1^{er} octobre 2008 suite aux transmissions universelles de patrimoine réalisées.

Orgarôme a réalisé, en 2008, un chiffre d'affaires de 11 870 K€ avec des ventes à l'export qui ont représenté 4 821 K€ soit 41% du chiffre d'affaires.

La marge brute de la société s'est élevée à 5 314 K€ représentant 44,8% du chiffre d'affaires. La valeur ajoutée s'est établie à 2 953 K€ dégagant un excédent brut d'exploitation de 650 K€. Le résultat d'exploitation, après amortissement et provisions pour 337 K€, ressort à 313 K€. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 127 K€.

L'effectif de la société au 31 décembre 2008 s'est élevé à 46 salariés dont 12 cadres et 14 agents de maîtrise et techniciens et 20 employés et ouvriers.

A.5.2.2 Filiales étrangères de commercialisation

Adrian Essential Oils, détenue à 100% par Orgasynth depuis décembre 2007, a réalisé au cours de l'exercice 2008 un chiffre d'affaires en baisse de 23% à 2 824 KGBP contre 3 657 KGBP en 2007.

Après déduction des charges de fonctionnement, le résultat net ressort négatif à 56 KGBP contre un profit de 73 KGBP lors de l'exercice précédent.

Adrian America, détenue à 100% par Orgasynth depuis décembre 2007 a réalisé au cours de l'exercice 2008 un chiffre d'affaires de 2 301 KUSD contre 2 278 KUSD.

Le résultat d'exploitation s'améliore légèrement en 2008 à 207 contre 142 KUSD en 2007 et le résultat net ressort positif à 240 KUSD contre une perte de 272 KUSD en 2007.

A.5.2.3 Filiales étrangères de production

La société ukrainienne de production, Eastaroma, détenue à 65% par Orgasynth SA, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 416 K€ contre 308 K€ en 2007. Le résultat d'exploitation demeure négatif à -149 K€ contre -172 K€ lors de l'exercice précédent. Du fait de l'évolution de la parité Euro/Grivna, la perte de l'exercice 2008 s'établit à -436 K€.

La société comorienne de production, Bambao, détenue à 100% par Orgasynth, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 1 168 K€ contre 2 637 K€ en 2007 et a dégagé une perte de 291 K€ contre un profit de 16 K€ lors de l'exercice précédent.

Ces résultats sont imputables aux événements socio-politiques qui se sont passés sur l'île d'Anjouan en 2008.

A.6 Informations sur les facteurs de risques

A.6.1 Risque financier

A.6.1.1 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt,.. affectent le résultat du Groupe.

Les filiales jouissent d'une forte autonomie pour la gestion de leur trésorerie d'exploitation (recouvrement, paiement des fournisseurs, etc).

En revanche, la gestion des risques de marché est centralisée et obéit aux règles définies par la Direction Financière qui a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

L'équipe centrale exerce une activité opérationnelle de centralisation des besoins de financement, des demandes de couverture des risques de change et est ainsi la contrepartie unique pour ce type d'opérations des trésoreries décentralisées. Elle consolide les diverses positions et se retourne vers les marchés pour financer et couvrir les besoins du groupe.

- Risques liés à la fluctuation des taux de change

La sensibilité du chiffre d'affaires du groupe au risque de change résulte notamment des ventes facturées en dollars.

Les ventes et les achats en dollars ont représenté, en 2008, respectivement 2,8% et 5,7% du chiffre d'affaires des activités poursuivies. Une variation de 1% de la parité Euro/Dollars aurait une incidence de 9 K€ sur les charges. De ce fait, Orgasynt ne s'estime pas exposé aux variations du taux de change de l'euro contre dollar et n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

- Risques de taux d'intérêt

Le résultat net du groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ces derniers ont un impact direct sur le coût de l'endettement.

Le Groupe Orgasynt n'est pas exposé de façon significative au risque de taux d'intérêt : en effet, les emprunts qui figurent au bilan sont des emprunts (à taux variable) contractés par la Filiale Essence House et 2 emprunts (taux fixe et variable) contracté par la SCI du Lauremont dont le montant total représente 1 817 K€.

Ainsi une variation de 1% des taux d'intérêt aurait une incidence de 18 K€ sur les frais financiers.

A.6.1.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe a accordé une garantie de passif à Axyntis dans le cadre de la cession de ses divisions Chimie Fine et Colorants.

Celle-ci s'appuie sur une garantie bancaire de 3 M€ à 1^{ère} demande dégressive qui s'éteindra au 31 décembre 2009.

A.6.1.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Concernant la filiale en plan de continuation, Orgarôme SAS, les prévisions d'exploitation et les budgets de trésorerie correspondants présentés lors de l'homologation des plans sont respectés et démontrent sa capacité à faire face au remboursement de ses dettes.

Depuis la vente des divisions Chimie Fine et Colorants en juillet 2007, les seuls emprunts subsistant au 31 décembre 2008 sont des emprunts à long terme concernant le financement d'une partie de l'immobilier du groupe pour un montant total de 1 817 K€.

A la date du 31 décembre 2008, la trésorerie globale du groupe représente 21 M€.

Sur ce montant, 17 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

D'autre part, le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 5M€ au 31/12/2008.

Le groupe ne présente donc pas de risque de liquidité.

A.6.1.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide.

A.6.2 Risques industriels et environnementaux

Responsabilité liée aux produits

Le groupe Orgasynth est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de clients, ainsi qu'au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages.

Pour se prémunir contre ces risques, le groupe Orgasynth a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations.

Aucune réclamation significative de ce type n'a été faite au groupe en 2008.

Responsabilité environnementale

Les sites du groupe Orgasynth sont soumis à des Autorisations d'Exploiter par Arrêté de Classement et donc sont conformes aux réglementations environnementales en vigueur.

En particulier, sont respectées les différentes normes sur les émissions dans l'air, l'utilisation de substances dangereuses et l'élimination des déchets.

De plus, le groupe a souscrit pour la plupart de ses filiales des assurances de type « Assurpol » couvrant les conséquences financières des dommages environnementaux non historiques.

A.6.3 Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Le groupe dispose d'un brevet déposé en France et à l'international en 2001. Ce dernier est protégé pendant 20 ans à compter de sa date de dépôt. La société considère que compte tenu de l'échéance lointaine de cette date et de l'évolution technique, la fin de la durée de protection ne constituera pas un risque.

Marques

Le groupe a effectué le dépôt de 8 marques en France et à l'international dont la gestion est confiée à un cabinet spécialisé afin de procéder régulièrement au renouvellement de ces dépôts.

Litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel, litige ou arbitrage susceptible d'avoir eu en 2008 une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

A.6.4 Assurances et couverture de risques

Le groupe Orgasynth est assuré auprès de compagnies d'Assurance de 1^{er} rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Les couvertures et les montants de garanties sont conformes à la pratique du secteur.

Les risques couverts sont les suivants :

- Dommages aux biens
- Pertes d'exploitation
- Dommages causés aux tiers ou lors de l'exploitation
- Responsabilité civile liée aux produits
- Responsabilité civile des dirigeants
- Risques environnementaux (« Assurpol »)
- Transports des marchandises
- Exercice de leur métier par les collaborateurs (auto-mission, assurance déplacements...)

Les limites de garantie pour les principales assurances sont les suivantes, sachant que les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base maximale de la perte de marge sur une année :

| Risques | |
|--|---|
| Dommages aux biens / Pertes d'exploitation | A concurrence de 12 162 K€ de marge brute |
| Responsabilité civile d'exploitation (par an) | 7 630 K€ |
| Responsabilité civile après livraison (par an) | 3 050 K€ |

B. Informations relatives à la présentation des comptes annuels et l'affectation du résultat de l'exercice

B.1 Activité et résultats d'Orgasynt SA.

Orgasynt SA est le holding du groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles. Elle détenait directement ou indirectement l'ensemble des participations formant le groupe Orgasynt, soit 11 sociétés entrant dans le périmètre de consolidation 2008, dont la liste figure en annexe des comptes consolidés.

Orgasynt SA entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles ». Elle assure :

- directement le suivi de la trésorerie des filiales et la gestion de leurs excédents dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie,
- des services communs dans le cadre de conventions d'assistance technique mises en place depuis le 1er novembre 1996,
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements au bénéfice de ses filiales,
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du groupe,
- la gestion de l'intégration fiscale française.

Ses ressources proviennent des dividendes versés par ses filiales et des prestations de service qui leur sont facturées.

| en K€ | 2008 | 2007 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 2 162 | 3 619 |
| Charges d'exploitation | 3 983 | 4 817 |
| Résultat d'exploitation | -1 821 | -1 198 |
| Produits financiers | 2 306 | 4 993 |
| Charges financières | 2 942 | 7 261 |
| Résultat financier | -635 | -2 269 |
| Résultat courant avant impôts | -2 456 | -3 442 |
| Résultat exceptionnel | 85 | 30 992 |
| Résultat net | -2 272 | 27 553 |

Synthèse de la situation d'endettement

| Nature | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|----------------|
| Passif financier non courants | | |
| Passif financier courants | 1 696 | 2 476 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 22 763 | 26 528 |
| Endettement net total | -21 067 | -24 052 |
| Capitaux propres | 46 484 | 49 560 |
| Chiffre d'affaires | 1 037 | 2 600 |
| Résultat | -2 272 | 27 553 |
| Ratio d'endettement net sur : | | |
| Capitaux propres | | - |
| Chiffre d'affaires | | - |
| Résultat | - | - |

B.2. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation retenues, dans les conditions définies à l'article L.123-17 du Code de Commerce.

Néant

B.3. Montant global des charges non fiscalement déductibles :

Conformément aux dispositions de l'art 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice 2008, les dépenses non déductibles visées à l'art 39-4 du même code se sont élevées à 3 975 €.

B.4. Résultat de l'exercice et proposition d'affectation de celui-ci.

La perte de l'exercice s'élève à 2 272 409 €.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires :

- d'imputer la perte de l'exercice sur le compte « Autres réserves » qui s'élèvera alors à 32 979 591 €,
- de ne pas procéder à la distribution de dividendes compte tenu du déficit net de 2008 et de l'incertitude qui pèse sur 2009.

B.5. Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des 3 exercices précédents

Il a été versé un dividende de 0,36 € par action au titre de l'exercice 2007.

Il n'a pas été versé de dividendes au titre des exercices 2005 et 2006.

B.6 Informations boursières

Les cours extrêmes de cotation lors de l'exercice 2008 se sont établis à :

- 14,00 € pour le cours le plus haut en clôture (02/05/2008)
- 10,00 € pour le cours le plus bas en clôture (23/12/2008)

Au 31 décembre 2008, le cours d'établissait à 10,50 €.

Le volume d'actions échangées au cours de l'année a été de 78 207 actions.

| |
|--|
| C. Informations relatives aux prises de participations significatives ou prises de contrôle / Changement de périmètre |
|--|

C.1. Prise de contrôle d'une société ayant son siège social en France.

Orgasynth SA a acquis le 9 juin 2008, la totalité des actions de la société AGIPAL.

C.2 Changement de périmètre

Cf paragraphe A.1.2.1

| |
|--|
| D. Informations relatives au capital de la société : actionnariat, autocontrôle, participations croisées, rachat d'actions propres et émission de valeurs mobilières donnant accès au capital |
|--|

D.1. Informations sur l'actionnariat

La répartition de l'actionnariat nominatif détenant au moins 5% du capital au 31/12/07 et au 31/12/08 était la suivante :

| Actionnaires | Pourcentage d'actions détenu au | |
|--------------|------------------------------------|----------|
| | 31/12/08 | 31/12/07 |
| SARL YRIEL | 49,86% | 45,42% |
| E. ALVES | 19,77% | 19,77% |

La société YRIEL a acquis le 3 mars 2008, 107 800 titres Orgasynth à 14,00 euros.

D.2. Actions d'autocontrôle : nom des sociétés contrôlées et parts du capital de la société qu'elles détiennent.

Au terme de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 avril 2001 qui lui avait été attribuée jusqu'au 24 mai 2002, la société Orgasynth détenait en autocontrôle au 31 janvier 2003, 242 635 actions soit exactement 10,00% du capital de la société.

Ces actions ont été acquises dans le cadre de la régularisation des cours.

De mai 2002 à juin 2003, la Société n'a pas fait voter ni mis en œuvre de nouveau programme de rachat d'actions propres.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 juin 2003, dans ses 5^{ème} et 6^{ème} résolutions, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme pour une durée dix huit mois qui a reçu le visa AMF n° 04-0039 du 22 janvier 2004.

Le 19 avril 2005, la Société a vendu 50 000 actions au prix de 10,76 € dans le cadre de ce programme.

Elle détenait donc au 31 décembre 2005 : 192 635 actions en autocontrôle soit 7,94%.

Compte tenu de la suspension de cotation, le pourcentage d'actions détenues par la société au 31 décembre 2006 était identique.

L'autorisation conférée le 15 juin 2007 par l'assemblée générale, de mise en œuvre d'un nouveau programme pour une durée dix huit mois n'a pas été utilisée.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 août 2008, dans sa 8^{ème} résolutions, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme pour une durée dix huit mois. A la date du 31 décembre 2008, la société avait racheté 4 596 titres dans le cadre de ce programme et n'en avait vendu aucun.

Elle détenait donc au 31 décembre 2008, 197 231 actions en autocontrôle soit 8,13%.

D.3. Participations croisées

Néant

D.4. Rachat d'actions propres (ajustements consécutifs à l'achat d'actions)

Néant

D.5. Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital :

Sans objet

E. Informations relatives à la participation des salariés au capital de la société

Il n'y a pas de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.

Il n'existe pas de plan d'épargne entreprise.

F. Information relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 a décidé, à l'unanimité, que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

G. Informations relatives aux mandataires sociaux

G.1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice.

Composition du Conseil d'administration

| Membres | Fonctions |
|--|--|
| Emmanuel ALVES né à Vitry Sur Seine (94) le 21/03/1935 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2014 | <ul style="list-style-type: none">• Président Directeur Général de la SA ORGASYNTH• Président des SAS ORGAROME, ORGACHIM, FLORESSENCE, EGNO• Gérant de la SARL YRIEL et des SCI CERCOLAS et du LAUREMONT• Représentant permanent de la SAS ORGAROME dans la SA TROPIKAL |
| Carole ALVES , épouse ABDELLI née à Charenton (94) le 17/01/1965 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2014 | <ul style="list-style-type: none">• Directeur Général Délégué Administrateur de la SA ORGASYNTH |
| Richard MICHALAK né à Sanvignes le 21/11/1950 Début de mandat : 29/01/2008 Fin de mandat : 2014 | <ul style="list-style-type: none">• Président des sociétés ADRIAN ESSENTIALS OILS et de ADRIAN AMERICA INC |
| Bernard POMMIER né à Troyes le 24 mai 1957 Début de mandat : 28/08/2008 Fin de mandat : 2014 | <ul style="list-style-type: none">• Membre du conseil de surveillance de la société MEILLAND INTERNATIONAL• Gérant de la société BP CONSEIL |

G.2. Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction

Organe d'administration

La société n'a pas procédé en 2008 à la distribution de jetons de présence.

Organe de direction

Il n'a pas été attribué aux membres de l'organe de direction de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale a été versé uniquement par la société Orgasynth et s'est élevé en 2008 à 456.305 € dont 5.821 € d'avantages en nature et se répartit comme suit :

| Sociétés | Dirigeant | Fonction | Rémunération brute hors avantage en nature | | Avantages en nature |
|---|-------------|---|--|----------|---------------------|
| | | | Fixe | Variable | |
| Orgasynth | E. ALVES | Président Directeur Général | 198 184 € | - | 1 937 € |
| | C. ABDELLI | Directeur Général Délégué en charge de la communication et du juridique | 95 000 € | | 3 884 € |
| | R. MICHALAK | Directeur Financier | 157 300 € | - | - |
| Floressence, « filiale » d'Orgasynth | E. ALVES | Président | Néant | | Néant |
| Fontarôme, « filiale » d'Orgasynth | E. ALVES | Président | Néant | | Néant |
| Orgarôme, « filiale » d'Orgasynth | E. ALVES | Président | Néant | | Néant |

Les rémunérations brutes se décomposent en une partie fixe et une partie variable.

La partie variable dépend des performances consolidées du groupe et des performances individuelles des dirigeants.

Suite aux modifications de périmètre du groupe en 2007, le Conseil d'administration du 8 décembre 2008 a revu les conditions d'attributions des parties variables de M. Alves et Mme Abdelli. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2009, la rémunération variable globale attribuée à M. Alves et Madame Abdelli sera désormais fixée à 10% de la quote part de résultat opérationnel consolidé qui sera supérieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette rémunération sera répartie de façon égale entre M. Alves et Madame Abdelli.

Le total des rémunérations fixes et variables de M. Alves sera plafonné à 350 000 €.

Le total des rémunérations fixes et variables de Madame Abdelli sera plafonné à 200 000 €.

En ce qui concerne le régime de retraite complémentaire, il est identique à celui des cadres d'Orgasynth SA.

Les dirigeants ne bénéficient ni de prêt ni de garanties accordées ou constituées en leur faveur.

Les mandataires sociaux des sociétés contrôlées par Orgasynth n'ont reçu aucune rémunération au titre de leur mandat.

G.3. Engagements de toute nature et leurs modalités, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

Néant

G.4 Etat récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice

Néant

H. Autres informations

H.1. Installations classées à risques (catégorie « Seveso seuil haut »)

Néant

H.2. Politique en matière sociale et de qualité/sécurité/environnement

H.2.1 Politique sociale

Répartition des effectifs

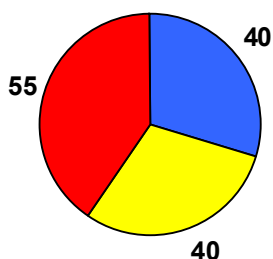
Les effectifs du groupe au 31 décembre 2008 s'élevaient à 135 personnes³ contre 127 fin 2007.

Répartition par filiale au 31/12/08

| SOCIETES | EFFECTIF |
|-----------------------|----------|
| ORGAROME | 46 |
| ADRIAN OILS ESSENTIAL | 5 |
| ADRIAN AMERICA INC | 3 |
| FLORESSENCE | 62 |
| ORGASYNTH | 19 |
| TOTAL | 135 |

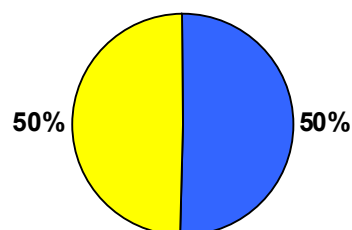
Effectifs par fonction

■ Cadres ■ Agents de maîtrise ■ Employés & Ouvriers

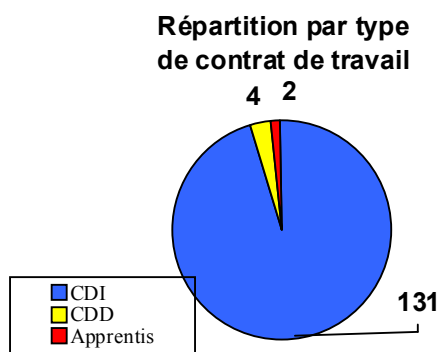
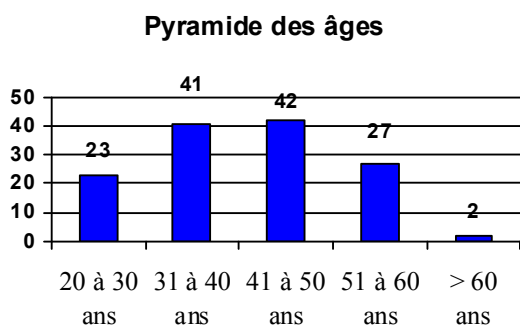


Effectifs par sexe

■ Hommes ■ Femmes



³ Hors Eastaroma, Framaroma et Tropikal



L'emploi de personnel extérieur au groupe est majoritairement destiné aux travaux de nettoyage et d'entretien ainsi qu'au travail intérimaire et au gardiennage.

Charges de personnel : Rémunération, intéressement et participation

Rémunération (hors participation) :

| K€ | 2008 | 2007 retraité | 2007 |
|-------|-------|---------------|--------------------|
| Total | 7 439 | 7 760 | 9 490 ⁴ |

Compte tenu des résultats 2008, aucune participation n'a été versée aux salariés du groupe au titre de cet exercice en application des accords de participation et/ou d'intéressement alors en vigueur.

Formation

La formation en 2008 a principalement été orientée vers l'adaptation aux évolutions technologiques, l'acquisition de nouvelles compétences, la qualité et la sécurité.

Valeurs d'entreprise

Le groupe applique le principe d'égalité des chances face à l'emploi, et s'assure qu'aucun candidat ou salarié ne reçoit un traitement moins favorable que les autres pour des raisons de sexe, de situation matrimoniale, de race, de couleur, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, de séropositivité éventuelle, de handicap, d'orientation sexuelle et n'est soumis à aucune restriction arbitraire relative à l'âge, et que nul n'est désavantagé par des conditions ou des exigences dont la justification n'est pas démontrable.

Le groupe emploie des personnes handicapées directement ou par l'intermédiaire d'associations ou de CAT. Les salariés devenus handicapés bénéficient de toute l'assistance nécessaire pour conserver leur poste, ou être formés pour occuper d'autres postes plus appropriés quand cela est possible.

En matière d'œuvres sociales, les actions mises en œuvre ont été des actions de proximité, au profit du tissu local dans le domaine social ou culturel.

H.2.2 Politique qualité, sécurité et environnement

Orgasynth intègre la santé, la sécurité et le respect de l'environnement dans ses priorités. Le groupe porte un regard critique sur ces concepts afin d'évaluer les risques potentiels des produits, des méthodes de production et les nuisances pour l'environnement.

⁴ Dont 1 730 K€ de rémunération du personnel Orgachim, société déconsolidée en 2008

Cet engagement volontaire de progrès pour un développement durable s'exprime concrètement au travers de la mise en œuvre des règles de conduite.

Protection de l'Homme et de l'environnement

Préoccupation centrale du groupe, la sécurité de ses employés et des installations est suivie par des indicateurs de performance.

Le site d'Orgarôme est soumis à autorisation et celui de Floressence est soumis à déclaration.

Les sites appliquent des programmes de sécurité et de protection du personnel.

Ceux-ci passent notamment :

- par l'emploi d'équipements particuliers (machines antidéflagrantes, sols au revêtement particulier, équipements de protection individuelle...)
- par la présence de stockages spéciaux dédiés aux produits inflammables ou aux produits à risques.

La politique de sécurité fondée sur la prévention passe aussi par une implication très active du personnel. Ainsi, l'ensemble du personnel de production a suivi une formation sécurité très poussée et de nombreux exercices sont régulièrement réalisés sur chacun des sites.

La politique sécurité passe également par des actions de communication vis à vis du grand public afin de jouer la carte de la transparence en exposant les actions entreprises et de dédramatiser les inquiétudes que véhicule pour certains l'image de la chimie. Nos actions de partenariat avec les établissements locaux d'enseignement supérieur (EBI, Université de Cergy, ESCOM) se sont poursuivies encore cette année avec des cycles de formation et de visites du site par les étudiants.

Concernant la protection de l'environnement, étant donné le caractère de l'activité, tous les sites du groupe sont très régulièrement inspectés par les autorités compétentes (DRIRE...). A la date du 31 décembre 2008, les investigations demandées par ces autorités dans le cadre de leur activité de contrôle n'ont mis en évidence aucun problème significatif.

Aucun liquide ni déchet ne sort des sites sans avoir été analysé puis traité.

Amélioration de la qualité

La démarche qualité, initiée et soutenue par la Direction depuis l'origine, s'est traduite par le renouvellement en 2007 de la certification ISO 9001 version 2000 de Fontarôme puis en juin 2008 de la certification ISO 9001 version 2000 de Floressence.

La politique qualité du groupe est fondée sur les principes de base suivants :

- l'implication active du management dans la démarche qualité afin de « véhiculer » l'esprit qualité chez le personnel, entretenir sa motivation et son engagement ainsi que sa compétence et définir les axes d'améliorations qui sont ensuite déclinés par les collaborateurs.
- rester à l'écoute des clients afin :
 - d'une part de les satisfaire par la fourniture de matières premières, compositions aromatiques et parfumées de qualité conformes à leur cahier des charges, fiables en terme de constance de qualité, de reproductibilité et de traçabilité
 - d'autre part, d'utiliser leurs besoins, demandes et remarques comme facteurs de progrès.
- produire des produits conformes aux exigences réglementaires applicables,
- améliorer de façon continue l'efficacité de l'ensemble des processus mis en oeuvre dans le cadre de la démarche qualité afin réduire au maximum les non conformités, les

réclamations des clients et les dysfonctionnements internes, être lucide et performant dans leur analyse et dans la détermination des actions préventives et correctives à mener

- maîtriser tous les processus de travail et leurs traçabilité par des contrôles internes à toutes les étapes des processus, depuis la commande jusqu'à la livraison.

Orgarôme a passé avec succès l'audit de l'AFSSAPS en octobre 2008 relatif aux MPUP (Matières Premières à usage Pharmaceutique), garantissant le respect par la Société de l'application des bonnes pratiques de fabrication des produits vendus à l'industrie pharmaceutique et l'autorisant à reconditionner, à ré étiqueter et à distribuer des MPUP.

Plusieurs audits clients des secteurs pharmaceutiques, agro alimentaires et cosmétiques ont également été réalisés en 2008 sur le site de Saint Ouen l'Aumône.

D'autre part, le site d'Orgarôme est certifié, depuis 2007, ECOCERT, organisme de référence de la certification bio dans le monde.

- La 1^{ère} certification obtenue durant l'été 2007 couvre le négoce, le dépotage et le mélange d'huiles essentielles certifiées. Elle permet désormais à la société Orgarôme de réaliser des compositions d'huiles essentielles Biologiques. Le groupe Oragsynth est présent à l'origine de plusieurs zones de production d'huiles essentielles et de matières aromatiques naturelles comme la Provence, l'océan indien ou l'Europe de l'Est. Sur chacune de ces zones de production, Orgasynth supporte le développement de productions agricoles certifiées biologiques. Cette certification permet à l'activité commerciale de la société Adrian Industries de prendre sa pleine mesure en ce début de l'année 2008 avec la commercialisation des huiles essentielles bio d'Ylang Ylang, de Neroli, de basilic Comores ainsi que de Lavande France et Lavandins (grosso et super). Ce coeur de gamme bio s'étendra ensuite rapidement à d'autres essences bio produites par le groupe ainsi qu'à des essences bio provenant d'autres zones et complétant harmonieusement la gamme pour satisfaire les besoins de la clientèle.
- En octobre 2007, au terme d'un audit approfondi de son site industriel de Saint Ouen l'Aumône par ECOCERT, la société Fontarôme (devenue Orgarôme) a également obtenu la certification pour la production de compositions aromatiques biologiques.

Cette orientation complémentaire vers les produits « Bio » témoigne de l'engagement volontaire du groupe Orgasynth pour le respect de l'environnement tout au long de la chaîne de production et la valorisation des substances naturelles de qualité écologique.

Limitation des nuisances sonores et olfactives

La poursuite de la prise en compte des nuisances sonores et le traitement des odeurs par passage dans des tours d'adsorption ont permis de réduire encore les nuisances des ateliers envers les riverains des sites industriels du groupe. Ainsi des mesures de niveau sonore sont régulièrement réalisées en limites de sites et permettent un suivi précis et régulier de l'évolution dans le temps de l'impact sur le voisinage.

H.3. Sanction contre la société prononcée par le conseil de la concurrence

Néant

H.4.Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

H.4.1 Actionnariat

H.4.1.1 Structure du capital de la société et participations directes ou indirectes dans le capital de la société

| | Situation au 31/12/2008 | | | | | | Situation au 31/12/2007 | | | | | |
|------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | Droits de vote théoriques | % des droits de vote théoriques | Droits de vote exerçables | % des droits de vote exerçables | Nombre d'actions | % du capital | Droits de vote théoriques | % des droits de vote théoriques | Droits de vote exerçables | % des droits de vote exerçables |
| YRIEL SARL | 1 209 896 | 49,9% | 2 311 896 | 55,0% | 2 311 896 | 57,7% | 1 102 000 | 45,4% | 2 204 000 | 51,3% | 2 204 000 | 53,7% |
| M. ALVES | 479 602 | 19,8% | 959 204 | 22,8% | 959 204 | 24,0% | 479 602 | 19,8% | 959 204 | 22,3% | 959 204 | 23,4% |
| Mme ALVES | 50 | 0,0% | 100 | 0,0% | 100 | 0,0% | 50 | 0,0% | 100 | 0,0% | 100 | 0,0% |
| M. ABDELLI | 95 706 | 3,9% | 191 412 | 4,6% | 191 412 | 4,8% | 95 706 | 3,9% | 191 412 | 4,5% | 191 412 | 4,7% |
| Mme ABDELLI | 100 237 | 4,1% | 200 474 | 4,8% | 200 474 | 5,0% | 100 237 | 4,1% | 200 474 | 4,7% | 200 474 | 4,9% |
| M. BEAUGRAND | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 80 380 | 3,3% | 160 760 | 3,7% | 160 760 | 3,9% |
| Mme BEAUGRAND | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 13 880 | 0,6% | 27 760 | 0,6% | 27 760 | 0,7% |
| Total principaux nominatifs | 1 885 491 | 77,7% | 3 663 086 | 87,1% | 3 663 086 | 91,5% | 1 871 855 | 77,1% | 3 743 710 | 87,1% | 3 743 710 | 91,2% |
| Autres nominatifs | 1 241 | 0,1% | 1 414 | 0,0% | 1 574 | 0,0% | 1 541 | 0,1% | 1 794 | 0,0% | 1 794 | 0,0% |
| Public porteur | 340 083 | 14,0% | 340 083 | 8,1% | 340 083 | 8,5% | 360 322 | 14,9% | 360 322 | 8,4% | 360 322 | 8,8% |
| Autocontrôle | 199 538 | 8,2% | 199 538 | 4,7% | 0 | 0,0% | 192 635 | 7,9% | 192 635 | 4,5% | 0 | 0,0% |
| Total général | 2 426 353 | 100,0% | 4 204 121 | 100,0% | 4 004 743 | 100,0% | 2 426 353 | 100,0% | 4 298 461 | 100,0% | 4 105 826 | 100,0% |

H.4.1.2 Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

H.4.2 Clauses spécifiques :

Néant

H.4.3 Organes de gestion :

H.4.3.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

En l'absence de clause particulière prévue dans les statuts de la société, les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

H.4.3.2 Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

H.4.3.1 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés

Néant

H.5. Mention du choix effectué par le conseil d'administration relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions (« stock-options ») et aux actions gratuites attribuées aux dirigeants sociaux

Néant

| |
|--|
| I. Autres documents joints ou communiqués en même temps que le rapport de gestion |
|--|

I.1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices (voir annexe)

I.2. Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe plus à la date de plan de stocks options en vigueur.

I.3. Délégations accordées au Conseil d'Administration

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

| Date de l'AGE | Résolution | Contenu | Utilisation |
|---------------|--|---|--------------|
| 28 août 2008 | 10 ^{ème} résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital | Autorisation de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital, le montant nominal des augmentations ne pouvant excéder 20 M€ | Non utilisée |
| 28 août 2008 | 11 ^{ème} résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport | Autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois, le capital social dans un montant limite d'un montant nominal maximum de 14 558 118 € | Non utilisée |